

Le mardi 30 mai 2017 à 20h30, réunion du Conseil Municipal suivant convocation du 23 mai 2017 remise ou envoyée aux conseillers municipaux et affichée ce même jour en mairie.

**Ordre du jour :**

- Compte rendu de la réunion du 25 avril 2017
- Réhabilitation de l'ancien restaurant en logement
- Emprunt auprès de la CDC – Remboursement anticipé
- Budget principal – Décision modificative n°1
- Acquisition matériel espaces verts
- Modification de l'accès à la propriété 19 Résidence Bellevue – Prise en charge financière
- Syndicat de Voirie Fougères Nord – Engagement par la Préfecture d'une démarche de réduction du nombre des syndicats – Avis
- Service assainissement collectif – Compte mémoire 2016
- Syndicat Intercommunal du Haut Couesnon – Rapport d'activité 2016
- Enquête publique – Augmentation de la capacité de production SOLEVAL France à Javené - Avis
- Enquête publique – Extension d'un atelier porcin EARL Massurie à la Chapelle Janson - Avis
- Questions diverses

Etaient présents : M. DESHAYES, PERRIER, Mme GELOIN, M. TRAVERS, Mme MARTIN, MM. GILBERT, BRYON, LALOE, TALIGOT, CARRE, Mme PEU et JEHAN

Absents :

- Yvan Roger ayant donné pouvoir à Jean-Michel Travers
- Pierrick Baron ayant donné pouvoir à Jean-Pierre Deshayes

Secrétaire de séance : Mme MARTIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 25 avril 2017, après lecture, est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

M. le Maire propose aux élus d'inscrire à l'ordre du jour la question supplémentaire suivante :

- Lotissement Le Couesnon – Proposition d'un contrat de mandat de vente de Square Habitat

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

**REHABILITATION DE L'ANCIEN RESTAURANT EN LOGEMENT**

Suite aux différentes démarches de communication infructueuses menées depuis 2 ans et ½ pour trouver une nouvelle activité dans l'ancien restaurant, M. le Maire a rencontré sur place Mme Guillerm, architecte conseil, pour étudier la faisabilité d'une réhabilitation du local en logement. Cette réhabilitation est faisable en changeant l'affectation de certaines pièces. Suivant les choix d'aménagements qui seront faits, l'enveloppe financière se situerait entre 50 000 € et 60 000 € HT.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De lancer la réhabilitation de l'ancien restaurant en logement en fixant une enveloppe financière prévisionnelle de 50 000 € pour les travaux
- D'autoriser M. le Maire à lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée.

**EMPRUNT AUPRES DE LA CDC – REMBOURSEMENT ANTICIPE**

M. le Maire présente au conseil municipal les conditions d'un remboursement anticipé de l'emprunt n°8438 souscrit en 2014 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant initial de 947 000 € sur 20 ans au taux du livret A + 1% :

Date de remboursement anticipé	01/09/2017
Préavis	01/07/2017
Capital restant dû (CRD)	804 950 €
Indemnité de remboursement anticipé	47 894.52 €
Indemnité en % du CRD	5.95 %
Gain budgétaire	72 813.35 €
Gain net estimé sur la durée de vie résiduelle en tenant compte de l'évolution du taux du livret A et de l'actualisation des flux d'un point de vue financier (donnée fournie par Finances Actives)	Environ 50 000 €

M. le Maire propose :

- d'accepter le remboursement anticipé de l'emprunt auprès de la CDC selon les conditions ci-dessus
- de prévoir les crédits nécessaires au budget
- de l'autoriser à procéder aux démarches dans ce sens et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte ces propositions.

### **BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Considérant la décision de remboursement anticipé de l'emprunt auprès de la CDC, il est proposé d'adopter la décision modificative n°1 suivante :

#### ***INVESTISSEMENT***

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
1641 (16) : emprunts en euros	804 950,00	021 (021) : Virement de la section de fonct.	-50 000,00
2111 (21) – 57 : Terrains nus	- 854 950,00		
	<b>-50 000,00</b>		<b>-50 000,00</b>

#### ***FONCTIONNEMENT***

<b>Dépenses</b>	
<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
023 (023) : Virement à la section d'invest.	-50 000,00
6688 (66) : Autres (indemnités)	50 000,00
	<b>0,00</b>

A l'unanimité, le conseil municipal adopte cette décision modificative n°1.

### **ACQUISITION MATERIEL ESPACES VERTS**

M. le Maire présente deux devis pour l'acquisition d'un taille haie et d'une débroussailleuse électrique avec batterie. L'intérêt de ce type de matériel est qu'il est plus léger et moins bruyant.

- Devis Angenard (Massé Motoculture) : matériel Pellenc pour 4 120 € H.T. avec 2 batteries
- Devis Bouvet Motoculture : matériel Stihl pour 2 070.60 € H.T. avec 1 batterie

Pour l'instant, seule l'entreprise Massé a fait une démonstration.

Après discussion, le conseil municipal autorise M. le Maire :

- à retenir et à signer l'offre de Bouvet Motoculture si leur démonstration s'avère concluante
- à solliciter auprès du FIPHFP une aide financière dans le cadre de l'aménagement de l'environnement de travail.

### **MODIFICATION DE L'ACCES A LA PROPRIETE 19 RESIDENCE BELLEVUE – PRISE EN CHARGE FINANCIERE**

M. Benjamin Caillère, domicilié au 19 Résidence Bellevue, avait sollicité la commune pour la modification de l'accès à sa propriété. La commune l'avait informé de son accord pour des travaux réalisés par le Syndicat de Voirie Fougères Nord (SVFN) avec une prise en charge de 50 % par la commune. La totalité des travaux s'élève à 1 693 € H.T (soit 2 031,60 € TTC). Cette somme va être intégrée aux frais de travaux dus au SVFN par la commune qui va solliciter le remboursement de 50 % de ce montant auprès de M. Caillère.

A l'unanimité, le conseil municipal confirme l'accord de prise en charge de 50 % du montant des travaux et autorise M. le Maire à solliciter le remboursement des 50 % restant à M. Caillère.

### **SYNDICAT DE VOIRIE FOUGERES NORD – ENGAGEMENT PAR LA PREFECTURE D'UNE DEMARCHE DE REDUCTION DU NOMBRE DES SYNDICATS**

M. le Président du SVFN a transmis aux communes adhérentes un courrier de la Préfecture qu'il a reçu concernant l'engagement d'une démarche de réduction du nombre des syndicats (article 40 de la loi NOTRÉ) La CDCI (Commission Départementale de coopération Intercommunale) a également exprimé le vœu d'engager cette démarche. Le SVFN semble relever de la catégorie des syndicats à faible activité (d'un point de vue comptable) et pourrait faire l'objet d'une dissolution, d'une modification du périmètre ou d'une fusion. Comme l'invite la Préfecture, le SVFN nous sollicite pour exprimer nos observations sur cette démarche et le rôle du SVFN.

M. le Maire donne lecture d'un courrier qu'il a rédigé et qu'il souhaite transmettre à la Préfecture pour exprimer l'utilité du SVFN : service de proximité, intervention rapide, qualité du travail, connaissance du terrain, compétences techniques, diversité des domaines d'intervention.

Le Conseil municipal donne son accord à ce courrier et exprime sa volonté que ce syndicat soit maintenu et continue d'exercer ses compétences au service des communes.

#### **SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – COMPTE MEMOIRE 2016**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte de surtaxe qui mentionne les recettes de la redevance assainissement de l'année 2016 : 16 849.74 € TTC, rémunération de la SAUR soustraite (714.38 € TTC). 11 800 € TTC ont été versés sous forme d'acomptes, il reste donc un solde de 5 049.74 € TTC à percevoir sur le budget 2017.

Le Conseil Municipal approuve ce compte mémoire 2016.

#### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU HAUT COUESNON – RAPPORT D'ACTIVITE 2016**

En 2016, les travaux inscrits au CTMA (Contrat Territorial Milieux Aquatiques) 2010-2014 ont été finalisés de la manière suivante :

- Aménagement de 3 abreuvoirs et de 135 ml clôtures
- Finalisation des travaux de restauration de la continuité écologique à Galaché

Le programme d'actions du prochain CTMA 2017-2021 a été défini concernant des travaux de restauration morphologique des cours d'eau et la restauration de la continuité écologique.

Pour le programme Breizh Bocage 2015-2020, les deux communes prioritaires retenues en 2016 ont été Romagné et Saint Sauveur des Landes.

Le rapport, présenté aux élus, mentionne également le bilan financier et une revue de presse.

L'ensemble du conseil municipal prend acte de ce rapport mis à la disposition du public.

#### **ENQUETE PUBLIQUE – AUGMENTATION DE LA CAPACITE DE PRODUCTION SOLEVAL FRANCE A JAVENE – AVIS**

M. le Maire fait part aux élus d'une demande de la société SOLEVAL France (groupe Akiolis) implantée au lieu-dit « Le Champ des Poiriers » à Javené et spécialisée dans les sous-produits d'origine animale, pour l'augmentation de sa capacité de production (environ + 24%).

Le projet de modernisation du site s'accompagne de plusieurs constructions, de réaffectation de locaux, d'aménagements extérieurs et de mises en place de nouveaux équipements et de production.

Le dossier, soumis à enquête publique du 10/05/2017 au 10/06/2017, présente le projet, l'analyse de son impact, l'étude de dangers et un avis de l'autorité environnementale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet en demandant l'observation stricte des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement comme prévu au dossier et de porter une attention particulière aux mesures prises pour lutter contre les nuisances olfactives.

#### **CONSULTATION DU PUBLIC – EXTENSION D'UN ATELIER PORCIN EARL MASSURIE A LA CHAPELLE JANSON – AVIS**

M. le Maire fait part aux élus d'une demande de l'EURL Massurie située au lieu-dit « La Massurie » à La Chapelle Janson pour l'extension d'un atelier porcin. L'élevage de porcs passe de 1 475 animaux équivalents à 1 864 animaux équivalents. Cette évolution nécessite l'aménagement des bâtiments existants et la construction d'une maternité de 28 cases et d'un post-sevrage de 1 400 places.

Le dossier, mis à la disposition du public pendant toute la durée de la consultation du 16/05/2017 au 13/06/2017, présente le projet, l'analyse de l'impact du projet, l'étude de danger du projet et les mesures prises pour prévenir les accidents et les pollutions, pour lutter contre le bruit les odeurs, pour préserver la ressource en eau.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet en demandant l'observation stricte des règles de sécurité et de protection de l'environnement comme prévu au dossier.

#### **LOTISSEMENT LE COUESNON – PROPOSITION D'UN CONTRAT DE MANDAT DE VENTE DE SQUARE HABITAT**

Square Habitat a proposé à la commune un contrat de mandat de vente qui consiste à engager toutes les démarches nécessaires à la vente de terrains du lotissement Le Couesnon. Les conditions sont notamment les suivantes :

- Durée : 12 mois
- La commune ne doit pas accorder d'autre mandat pendant cette période

- Versement de 10% du montant de la vente (mise sous séquestre) à Square Habitat par la commune au moment de la promesse ou du compromis de vente
- La commune rémunère Square Habitat à hauteur de 12 % TTC du prix de vente du lot vendu soit entre 1 943 € et 3 100 € suivant les lots
- La commune doit accepter le futur acquéreur présenté par Square Habitat
- La commune ne doit pas traiter en direct avec l'acquéreur pendant la période du contrat plus 12 mois
- La commune peut chercher des acquéreurs par elle-même pendant la période du contrat mais doit informer Square Habitat de toute vente
- En cas de non-respect de ces clauses, la commune s'expose au paiement d'indemnité à Square Habitat suivant le taux de rémunération mentionné plus ci-dessus.

Au vu de ces conditions, qui peuvent représenter des contraintes importantes, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas accepter ce contrat.

## QUESTIONS DIVERSES

### CONCOURS DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS ET CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS ET FERMES FLEURIES POUR 2017

La question est posée d'inscrire ou pas la commune au concours des villes et villages fleuris et d'organiser ou pas le concours communal des maisons et fermes fleuries pour cette année en raison du contexte de sécheresse. Après discussion, le conseil municipal décide de faire cette inscription et d'organiser le concours.

### ETAT DE LA BUVETTE ET DES VESTIAIRES FOOT

M. le Maire fait passer une photo montrant l'état de saleté dans lequel sont laissés les locaux après mise à disposition aux associations.

### DEJECTIONS CANINES SUR LES ESPACES PUBLICS

Il y a de plus en plus de déjections canines sur les espaces publics aux abords des lotissements : petite terrain de foot du lotissement, aire de jeux...

Un courrier d'avertissement va être déposé dans les boîtes à let